

Délibération n°09

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 30 mars, le conseil communautaire, convoqué le 24 mars 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
24 mars 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
07 avril 2021

**Objet : Construction d'une
maison d'activités de pleine
nature et d'accueil touristique –
lot n°9 plomberie sanitaire-
climatisation-ventilation :
attribution du marché et
autorisation de signature du
marché**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme PALASSE Brigitte, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BARBECOT Jacques a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme BERTHELEMY Hélène a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M HEBRARD Jean-Pierre a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme HOARAU Catherine a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle,

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DEAT Alain

Rapport n°09 – Construction d’une maison d’activités de pleine nature et d’accueil touristique – lot n°9 plomberie sanitaire-climatisation-ventilation : attribution du marché et autorisation de signature du marché

Vu le Code de la commande publique,
Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu l’appel public à concurrence publié dans LA MONTAGNE, et sur le profil d’acheteur de RLV,
Vu l’analyse des offres,
Vu la délibération n°20210203.09 du Conseil Communautaire du 3 février 2021,
Vu la proposition de la Commission des marchés passés en procédure adaptée du 22 février 2021,

Considérant qu’une procédure de consultation a été lancée pour la construction d’une maison d’activités de pleine nature et d’accueil touristique décomposée en 10 lots :

- lot n°1 : Voirie Réseaux divers ;
- lot n°2 : Démolition- désamiantage-gros œuvre ;
- lot n°3 : Toiture- Etanchéité-Zinguerie ;
- lot n°4 : Menuiseries extérieures ;
- lot n°5 : Serrurerie ;
- lot n°6 : Menuiseries Intérieures ;
- lot n°7 : Plâtrerie- Peinture-Faïence ;
- lot n°8 : Electricité Courant fort – courant faible ;
- lot 9 : plomberie sanitaire-climatisation-ventilation ;
- lot 10 : Revêtements de sol ;

Considérant que les lots 1 à 8 et 10 ont déjà été attribués,

Considérant les 5 offres reçues pour le lot 9,

Considérant que la Commission des Marchés passés en procédure adaptée réunie le 22 février 2021 a classé les offres et propose d’attribuer le lot n°9 à la société FROID CLIMAT AUVERGNE (63800 CURNON D’AUVERGNE) pour un montant de 38 090.87 € HT,

Considérant le montant total pour l’opération de 297 482.83 € HT,

Le conseil communautaire, sur proposition du Vice-Président délégué au développement touristique, et à l’unanimité, décide :

- **d’attribuer le lot n°9 à la société FROID CLIMAT AUVERGNE (63800 CURNON D’AUVERGNE) pour un montant de 38 090.87 € HT,**
- **d’autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 31 mars 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Communauté d’Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre et qu’un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l’Administration).